

JG/MM.-
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PORTO-NOVO, le 31 MAI 1961

N° 153 /PR/CAB/MAID-P.-

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE :
Nomination

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

--:--

AMPLIATIONS :

Original	I	
JORD	I	VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant constitu-
PCM	I5	tion de la République du Dahomey;
Inform.	I	VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste
Radio	I	des emplois supérieurs de la République du Dahomey
MAID	4	dont la nomination des titulaires est faite par le
SGCM	I	Président de la République, le Conseil des Ministres
Trésor	I	étant obligatoirement entendu;
CF	I	
CD	I	VU les nécessités de service;
MFPT	I	SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures
DP	2	et de la Défense;
Intéressé	I	
S/P.Parakou	I	Le Conseil des Ministres entendu;
Arrondissement		
Tchaourou	I	
SF	5	
Archives	2	

- SECRET -
-+--+--+--+--+--+--+--+--+--+--

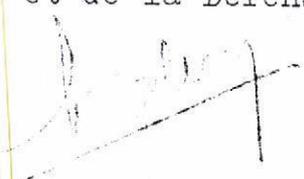
ARTICLE 1er.- Est annulé le Décret N°333/PCM/CAB/MI du 22 Novembre 1960 nommant Adjoint au Sous-Préfet de Parakou, M.BACHABI Célestin, Commis Expéditionnaire de 2ème échelon.

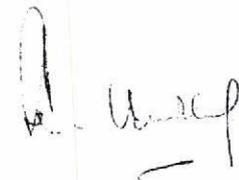
ARTICLE 2.- M.BACHABI Célestin, chargé de l'Arrondissement de Tchaourou par Décret N°352/PCM/CAB/MI du 5 Décembre 1960 est confirmé dans ses fonctions et nommé Chef de cet Arrondissement.

ARTICLE 3.- Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par Le Président de la
République
Le Ministre des Affaires
Intérieures et de la Défense

P. Le Président de la République
Le Vice-Président


M. AROUNA.-


S.M. APITHY